

CASNAV
Réf N°
Affaire suivie par :
Elsa DEBRAS
Tél : 04 76 74 76 41
Mél : ce.casnav@ac-grenoble.fr
11, avenue Général Champon
B.P. 1411
38023 Grenoble cedex 1

Grenoble, le 20 octobre 2023

La rectrice de l'académie

A

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Education nationale du 1^{er} degré

S/c de messieurs les directeurs académiques des
services de l'Education nationale

Monsieur et mesdames les doyens de l'inspection

Objet : Circulaire Elèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Références :

- Circulaires n°2012-141, 142 et 143 du 2 octobre 2012
- Circulaire n° 2002- 063 du 20 mars 2002
- Note de service du 3 février 2022 MENJS - DGESCO A1-1 – MPE

I - Accueil et positionnement

L'accueil des familles et des EANA s'effectue lors du positionnement de l'élève et dans l'établissement. Il doit apporter aux familles et aux élèves des éléments de compréhension du système scolaire français et de ses attentes (document de présentation multilingue¹). Il permet également d'identifier les besoins de l'élève et de sa famille en termes d'accompagnement social et sanitaire.

Tous les élèves doivent bénéficier d'un positionnement pédagogique au moment de leur arrivée pour préciser leurs acquis scolaires et projet de formation. Les enseignants d'UPE2A ou une personne désignée par l'IEN dans le premier degré, les CIO dans le second degré réalisent ces positionnements.

Le dossier d'accueil CIO est transmis aux établissements ; il permet d'affecter l'élève sur le niveau de classe et le dispositif les plus adéquats au regard de tous les éléments collectés (annexes 2 et 3).

II - Les dispositifs d'enseignement spécifiques aux EANA

L'enseignement du français langue étrangère (FLE) et français langue de scolarisation (FLSCO) est organisé dans le cadre d'Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A), fixes ou itinérantes, et de modules FLE/FLS :

- l'UPE2A n'est pas une classe, c'est un dispositif pédagogique : les élèves sont inscrits en classe ordinaire dont ils suivent une partie des enseignements dès leur arrivée. Un élève débutant en français bénéficie au départ de l'intégralité des heures allouées à l'UPE2A de manière à faciliter un apprentissage rapide. L'apprentissage du français est la priorité pour faciliter la poursuite d'études ;
- les modules FLE/FLS sont de véritables cours de langue. Ils sont prévus sur le temps scolaire et sont inscrits dans l'emploi du temps de l'élève ;
- les élèves pris en charge en UPE2A ou dans les modules FLE/FLS du second degré sont identifiés dans la base élèves avec le MEF UPE2A, le MEF UPEA-NSA ou l'option FRLSE selon les cas.

La prise en charge en UPE2A des EANA scolarisés antérieurement dure 1 an. Lors de la seconde année, l'élève doit pouvoir bénéficier, dans son établissement, de mesures d'aides adaptées à ses besoins pour progresser (AP, APC, Devoirs faits, PPRE précisant les aménagements nécessaires par exemple sur l'évaluation, ...).

La prise en charge des élèves non ou peu scolarisés antérieurement (NSA-PSA) dure jusqu'à 2 ans en UPE2A, la seconde année devant être adaptée aux regards des progrès et besoins de l'élève. Les UPE2A NSA-PSA ciblent les compétences-clés : apprentissage du français oral, de la lecture/écriture, du calcul, éducation à la citoyenneté, ouverture au monde, en lien avec la construction d'un projet personnel, scolaire et professionnel.

Le professeur en charge de l'enseignement du FLE/FLSCO en UPE2A est un professeur spécialisé (annexes 4, 5 et 6). Des propositions d'organisation et de fonctionnement des différents dispositifs UPE2A sont mises à disposition sur le site

¹ <https://casnav.web.ac-grenoble.fr/lecole-en-france>

du CASNAV².

Dans les établissements publics du second degré, le recensement des EANA hors UPE2A est effectué par le CASNAV en début d'année scolaire de manière à permettre une prise en charge dans le cadre de modules FLE/FLS.

Pour aider les EANA et les enseignants, il est important que le CDI s'équipe en méthodes, dictionnaires bilingues, livres de « lecture facile » destinés aux élèves allophones.

III – L'inclusion

Les élèves sont inclus dans leur classe de rattachement lorsqu'ils ne sont pas en UPE2A pour suivre les disciplines inscrites à l'emploi du temps de leur classe. Ces temps d'inclusion participent à l'apprentissage de la langue comme des contenus d'enseignement. L'emploi du temps des élèves évolue au fur et à mesure de l'année en fonction de leurs progrès et de leur projet pour aller vers une part croissante d'inclusion.

Un EANA bénéficie, comme tous les autres élèves, des actions et dispositifs en cours dans l'établissement (APC, AP, Devoirs faits, heures sur les fondamentaux, UNSS, mini-stages, stages en milieu professionnel...). Il participe également, autant que possible, aux projets menés à l'échelle de l'établissement ou de sa classe de rattachement (sorties, voyages, projets culturels, actions liées à l'orientation, etc...).

Il est possible, et parfois opportun, de permettre à l'élève de suivre certains cours avec une autre section que celle de sa classe de rattachement : par exemple, décroisement dans le premier degré pour les NSA-PSA, LVE en 6^e ou 5^e pour démarrer cet enseignement, mathématiques en SEGPA pour les élèves arrivant avec un niveau de cycle 2 dans cette discipline.

Dans le second degré, à la fin de chaque trimestre, des périodes (de 3 à 5 jours) en inclusion totale dans les classes de rattachement peuvent être prévues pour les élèves scolarisés antérieurement. Elles permettent de préparer l'inclusion complète des élèves dans certaines disciplines, en lien avec les enseignants concernés, et de faciliter leur intégration dans la classe de rattachement.

En cas d'absence de l'enseignant d'UPE2A, les élèves rejoignent leur classe de rattachement sur l'emploi du temps complet. L'enseignant d'UPE2A peut également être remplacé dans le cadre du RCD.

IV - L'évaluation et le suivi

Comme tout élève, les EANA doivent être évalués, de manière progressive et adaptée à leur profil. Une ligne spécifique FLE/FLS est ajoutée sur le bulletin. Dans les autres disciplines, les modalités et aides mises en place sont précisées (évaluation adaptée, étayage...). Au lycée, le LSL mentionne explicitement le parcours de l'élève.

Les outils d'aide à l'évaluation proposés (protocole d'évaluation progressive³, référentiel alpha/post alpha⁴) sont destinés à aider les équipes pédagogiques à mettre en place des évaluations différenciées et adaptées.

Pour assurer le suivi des élèves, une fiche de suivi pédagogique EANA académique est complétée en fin d'année scolaire par l'équipe enseignante et l'équipe éducative. Elle est transmise, après les résultats d'affectation, au futur établissement d'accueil. Elle est jointe au dossier scolaire, transmise à la famille et au CASNAV. Ces fiches permettent aux établissements et à leurs équipes d'organiser rapidement la poursuite de l'accompagnement des élèves en fonction des préconisations.

V - L'orientation

L'orientation représente un enjeu important qui nécessite donc très tôt dans l'année scolaire la mobilisation de tous les acteurs dans le cadre du Parcours Avenir : équipe de direction, professeurs principaux, psychologues de l'EN, professeurs de FLE. Les EANA sont dans une phase d'appropriation de la langue française. Il faut donc évaluer le

² <https://casnav.web.ac-grenoble.fr/organisation-dispositifs-0>

³ <https://casnav.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/Media/document/Protocole%20d%27%C3%A9valuation%20EANA.pdf>

⁴ https://casnav.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/Media/document/REFERENTIEL%20COMPETENCES%20NSA%20PSA_CASNAV%20Grenoble%202021.xlsx

potentiel de ces élèves sans s'arrêter au seul critère linguistique.

L'orientation des élèves NSA-PSA doit faire l'objet d'une attention particulière au regard des attendus des formations. Pour les plus de 16 ans, des périodes de mini-stage en LP et de stages en entreprise sont organisés à partir de janvier (entre 3 et 4 semaines à répartir sur les 2 trimestres).

Les guides AFFELNET prévoient, en annexe, une aide à la saisie des notes dans AFFELNET pour les EANA.

VI - Les examens et certifications

Les EANA peuvent présenter tous les examens. Les EANA scolarisés depuis moins de 3 ans à la date des épreuves bénéficient de l'utilisation d'un dictionnaire bilingue pendant toutes les épreuves (hors dictée du DNB), qu'elles soient en contrôle ponctuel ou continu. Chaque année, une circulaire de la DEC précise les conditions et dates de remontée. En fin de collège, le CFG est plus adapté que le DNB aux élèves de petit profil scolaire.

Deux examens spécifiques peuvent être proposés à certains EANA : le DELF scolaire et le Diplôme de compétences en langue⁵ (DCL) pour les plus de 16 ans peu ou non scolarisés antérieurement et ceux scolarisés en LP. Ces diplômes attestent un niveau de français conforme aux niveaux de compétences définis par le CECRL, et permettent de valoriser les efforts des élèves. Ils ne sont pas obligatoires et ne constituent pas un outil de sélection.

VII - L'enquête nationale relative à la scolarisation des EANA

L'enquête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) permet le recensement des EANA à partir de l'école élémentaire. Les élèves sont saisis au fur et à mesure de leur arrivée dans une application dédiée ouverte toute l'année.

Toutes les circonscriptions et tous les établissements du second degré sont concernés par cette enquête réalisée sous la responsabilité des DSDEN et du CASNAV. Elle permet de recenser les effectifs, leur localisation et leurs caractéristiques. Les résultats de l'enquête sont publiés par la DEPP chaque année.

Le CASNAV de l'académie de Grenoble ainsi que les coordonnateurs départementaux restent à votre disposition pour toutes les questions concernant la scolarisation des EANA ainsi que l'accompagnement des équipes.

Sachant compter sur votre engagement au service de la réussite de tous nos élèves.


Hélène Insel

PJ

- Annexe 1 : Contacts CASNAV et coordonnateurs départementaux
- Annexe 2 : Procédure d'accueil et positionnement des EANA du second degré
- Annexe 3 : Définition des publics
- Annexe 4 : Missions de l'enseignant en UPE2A
- Annexe 5 : Missions de l'enseignant-coordonnateur en UPE2A non inclusive
- Annexe 6 : Lettre de mission poste itinérant FLE/FLS

⁵ <https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>

